

GEFICAR

Société Anonyme au capital de €2.640.000
Siège social : Rue de la Reine Blanche
78955 CARRIERE SOUS POISSY

403 237 167 R.C.S. VERSAILLES

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025 ET TEXTE DE LA RESOLUTION ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU MARDI 30 SEPTEMBRE 2025

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2025, s'élevant à €1.158.201,21, comme suit :

- aux actionnaires, à titre de distribution de dividende, la somme de €701.250,00
- le solde, à la « réserve contractuelle ou statutaire », soit la somme de €456.951,21

En conséquence, chaque action donnera droit à son titulaire à un dividende de €4,25.

Les dividendes seront payables au siège social, à compter du 31 décembre 2025.

L'Assemblée Générale prend acte que sur le plan fiscal, conformément aux dispositions légales en vigueur :

1 - Les associés personnes physiques fiscalement domiciliés en France, sont soumis au prélèvement forfaitaire unique (PFU) dit « flat tax » de 30 % regroupant :

* le prélèvement relatif à l'impôt sur le revenu de 12,80 %, sous réserve de dispense si le revenu fiscal de l'avant dernière année est inférieur à €50 000 pour les personnes célibataires, divorcées ou veuves et à €75 000 pour les couples soumis à imposition commune.

* les prélèvements sociaux de 17,20 %,

les deux étant prélevés à la source lors de la distribution de dividendes.

2 - Toutefois, lors de leur déclaration de revenus, les associés pourront opter pour une imposition de leurs dividendes, au barème progressif de l'impôt sur le revenu ; ce qui donnera lieu à l'abattement de 40 % sur la totalité du montant de leurs dividendes.

Cette option sera expresse et irrévocable et portera sur l'ensemble des revenus, gains nets, profits, plus-values et créances.

Le prélèvement forfaitaire de 12,80 % versé lors de la distribution de dividendes s'imputera sur l'impôt sur le revenu de l'année au cours de laquelle il a été opéré ; s'il excède l'impôt dû, l'excédent sera restitué.

En conséquence,

- la réserve légale reste fixée à €264.000.
- le poste « Réserves statutaires ou contractuelles » est porté de €5.195.537,84 à €5.652.489,05.

En outre, les dividendes suivants ont été distribués aux actionnaires au cours des trois derniers exercices, à savoir :

- par décision de l'Assemblée Générale en date du 30 septembre 2022, la somme de €1.000.000, soit un dividende de €6,06 par action, éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques.
- par décision de l'Assemblée Générale en date du 29 septembre 2023, la somme de €1.000.000, soit un dividende de €6,06 par action, éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques.

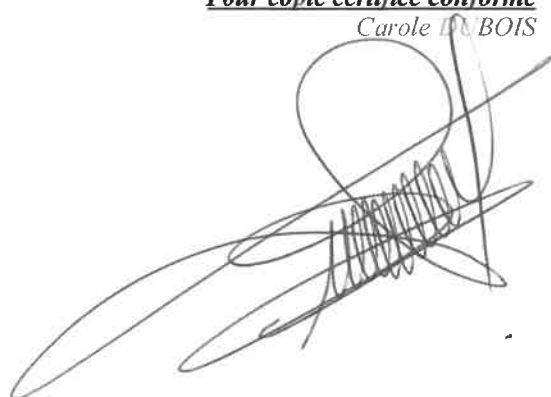


- par décision de l'Assemblée Générale en date du 26 septembre 2024, la somme de €1.000.000, soit un dividende de €6,06 par action, éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

Carole DE BOIS

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a dense, scribbled central area, positioned below the printed name.

GEFICAR

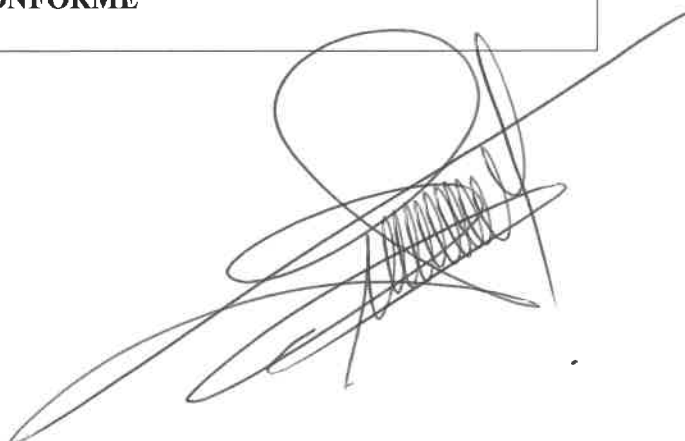
Société Anonyme au capital de €2.640.000

Siège social : Rue de la Reine Blanche
78955 CARRIERES SOUS POISSY

403 237 167 RCS VERSAILLES

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

CERTIFIE CONFORME

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Liasse 25 IS RN

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2025

Désignation de l'entreprise : SA GEFICAR		1 2			
Adresse de l'entreprise RUE DE LA REINE BLANCHE 78955 CARRIERES-SOUS-POISSY		Durée de l'exercice précédent * 1 1 2			
Numéro SIRET * 4 0 3 2 3 7 1 6 7 0 0 0 2 4		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le, 3 1 0 3 2 0 2 5			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC		
		Frais de développement * CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires AP	AG	24 475	1 950
		Fonds commercial (1) AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO		
		Constructions AP	AQ	6 135	1 865
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	346 973	49 848
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	220 214	52 700
Immobilisations en cours AV		AW			
Avances et acomptes AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT		
		Autres participations CU	CV		6 519 407
		Créances rattachées à des participations BB	BC		
		Autres titres immobilisés BD	BE		1 960 231
TOTAL (II) BJ		BK	597 797	8 603 906	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM	15 037	
		En cours de production de biens BN	BO		
		En cours de production de services BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis BR	BS		
		Marchandises BT	BU		2 640 163
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3) * BX	BY		560 888
		Autres créances (3) BZ	CA		255 588
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres) CD	CE		2 800 000
DIVERS	Disponibilités CF	CG		1 145 181	
	Charges constatées d'avance (3) * CH	CI		128 076	
	TOTAL (III) CJ	CK		7 544 934	
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW			
		Primes de remboursement des obligations (V) CM			
Écarts de conversion actif * (VI) CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		1A	597 797	16 148 840	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2025

Désignation de l'entreprise		SA GEFICAR		Néant ☐ *		
		Exercice N				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 2 640 000...)	DA	2 640 000			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB				
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC				
	Réserve légale (3)	DD	264 000			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	5 195 538			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF				
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ FJ)	DG				
	Report à nouveau	DH				
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 158 201			
	Subventions d'investissement	DJ				
	Provisions réglementées *	DK				
	TOTAL (II)	DL	9 257 739			
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
Avances conditionnées		DN				
TOTAL (III)		DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	78 012			
	Provisions pour charges	DQ	64 960			
	TOTAL (III)	DR	142 972			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS				
	Autres emprunts obligataires	DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU				
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	1 482 659			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 461 129			
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 511 345			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ				
	Autres dettes	EA	292 995			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB				
	TOTAL (IV)	EC	6 748 129			
	Ecart de conversion passif *	ED				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	16 148 840			
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B				
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
		Écart de réévaluation libre	1D			
		Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF				
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	6 748 129			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SA GEFICAR		Néant ☐		
		Exercice N		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	
		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA 48 697 380	FB 48 697 380	
	Production vendue { biens * services *	FD 26 225	FE 26 225	
		FG 1 620 195	FH 1 620 195	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ 50 343 800	FK 50 343 800	
	Production stockée *		FM	
	Production immobilisée *		FN	
	Subventions d'exploitation		FO 14 840	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)		FP 129 637	
	Autres produits (1) (11)		FQ 196 761	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)		FR 50 685 038	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*		FS 39 971 749	
	Variation de stock (marchandises)*		FT (33 492)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*		FU 58 143	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*		FV 13 456	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*		FW 3 982 519	
	Impôts, taxes et versements assimilés *		FX 669 283	
	Salaires et traitements *		FY 3 036 994	
	Charges sociales (10)		FZ 990 117	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * (14) - dotations aux provisions		GA 46 897
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GB
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GC
	Autres charges (12)		GD 20 175	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)		GE 112 824	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II - I)		GF 48 868 665	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)	GG 1 816 374	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)	GH 1 088	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)		GI	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		GJ	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)		GK 99 303	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		GL	
	Différences positives de change		GM	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		GN	
Total des produits financiers (V)		GO 99 303		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *		GP 99 303	
	Intérêts et charges assimilées (6)		GQ	
	Différences négatives de change		GR 3 803	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		GS	
Total des charges financières (VI)		GT 3 803		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		GU 95 499		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)		GV 1 912 961		

(RENVois : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SI 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SA GEFICAR		Néant ☐			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	3		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	3		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH			
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)				HI	3		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ	404 273		
Impôts sur les bénéfices *				HK	350 490		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	50 785 432		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	49 627 231		
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)				HN	1 158 201		
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	— Crédit-bail mobilier *		HP		
			— Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	1 345	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			IX	115 061	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	129 637	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS			A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	1 403	
	(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles: facultatives		A6	obligatoires	A9	
		Dont cotisations facultatives Madelin		A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)			HS		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):			Exercice N			
ARRONDIS				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
					3		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs:			Exercice N-1			
				Charges antérieures	Produits antérieurs		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article
53 A du Code général
des Impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2025

Désignation de l'entreprise : SA GEFICAR

Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
				3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	33 389	KE		
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants M2	KP	8 000	KQ		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS	421 622	KT		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	185 880	KW		
		Matériel de transport *		KY	6 524	KZ		
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	92 617	LC	4 593	
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		
	Avances et acomptes			LK		LL		
	TOTAL III			LN	714 643	LO	4 593	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	
		Autres participations			8U	6 519 407	8V	
Autres titres immobilisés			IP	1 898 255	IR	61 976		
Prêts et autres immobilisations financières			IT	17 905	IU			
TOTAL IV			LQ	8 435 566	LR	61 976		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	9 183 598	ØH	66 569		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste		par cessations à des fins ou mises hors service ou résultat d'une mise en équivalence		3		4		
		1		2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LV	6 963	LW	26 426	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH	8 000	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	24 801	MK	396 821	
		Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU		MM	9 738	MN	176 141	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	6 524	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier		IW		MS	6 961	MT	90 248	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		
	TOTAL III			IY		NG	41 500	NH	677 735	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7	
		Autres participations			IØ		ØX		ØY	6 519 407
Autres titres immobilisés			II		2B		2C	1 960 231		
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	17 905		
TOTAL IV			I3		NJ		NK	8 497 542		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	48 463	ØL	9 201 703	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le 3 1 0 3 2 0 2 5

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SA GEFICAR

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2. Inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2025 : Etat préparatoire.

⑥

AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

DGFIP N° 2055-SD 2025

Désignation de l'entreprise		SA GEFICAR		Néant ☐ *	
CADRE A					
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice	
		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et repris		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développements		CY		EL	
Fonds commercial		RE		RF	
Autres immobilisations incorporelles		PE	30 818	PF	621
TOTAL I		RK	30 818	RM	621
Terrains		PI		PL	
Constructions		PM		PN	
Sur sol propre		PR		PS	
Sur sol d'autrui		PV	5 335	PW	800
Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PZ	350 263	QA	21 511
Installations techniques, matériel et outillage industriels		QD	128 221	QE	17 823
Autres immobilisations corporelles		QH	6 524	QI	
Matériel de transport		QJ	78 203	QK	6 962
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		QM	
Emballages récupérables et divers		QP		QR	
TOTAL II		QU	568 545	QV	46 277
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	599 364	ØP	46 898
CADRE B					
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
Immobilités amortissables		DOTATIONS		REPRISES	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres
		Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements		M9	N1	N2	N3
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5
Constructions		Q9	R1	R2	R3
Sur sol propre		R7	R8	R9	S1
Sur sol d'autrui		S5	S6	S7	S8
Inst. gales, agenc et am. des const.		T3	T4	T5	T6
Inst. techniques mat. et outillage		U1	U2	U3	U4
Autres immobilisations corporelles		U8	U9	V1	V2
Inst. gales, agenc am. divers		V6	V7	V8	V9
Matériel de transport		W4	W5	W6	W7
Mat. bureau et inform. mobilier		X2	X3	X4	X5
Emballages récup. et divers		NL			NM
TOTAL II		NP	NQ	NR	NS
Frais d'acquisition de titres de participations					NT
TOTAL III					NU
Total général (I + II + III)		NW			NZ
Total général non venant (NP + NQ + NR)					
Total général non venant (NW - NZ)					
CADRE C					
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations	
		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler		Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations		SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	I	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		6J	6K	6L	6M
		6N	6P	6R	6S
		6Q	6T	6U	6V
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SA GEFICAR

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	17 905	UV		UW	17 905				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	4 083		4 083						
	Autres créances clients	UX	556 806		556 806						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * antérieurement constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	143		143						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	9 602		9 602					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	111 818		111 818					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	134 026		134 026						
	Charges constatées d'avance	VS	128 076		128 076						
	TOTAUX		VT	962 458	VU	944 553	VV	17 905			
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	3 461 129		3 461 129						
Personnel et comptes rattachés		8C	910 376		910 376						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	256 450		256 450						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	19 277		19 277						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	325 243		325 243						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	1 482 659		1 482 659						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	292 995		292 995						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	6 748 129	VZ	6 748 129						
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	1 038 791					
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

SACÉ Experts-comptables janvier 2025 : Etat préparatoire.

SA GEFICAR

ANNEXE

Période du 01/04/2024 au 31/03/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires, ANC 2016-07 du 4/11/2016, ANC 2018-01 du 20/04/2018, ANC 2018-02 du 6 juillet 2018 et ANC 2018-07 du 10 décembre 2018, ANC 2020-02, ANC 2020-05 et ANC 2020-09 à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

SA GEFICAR

ANNEXE

Période du 01/04/2024 au 31/03/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

Type	Durée
Concessions, logiciels et brevets	de 01 à 03 ans
Agencement des constructions	10 ans
Installations techniques	de 03 à 10 ans
Matériel et outillage industriels	de 03 à 12.5 ans
Agencements, aménagements, installations	de 01 à 10 ans
Matériel de transport	de 01 à 05 ans
Matériel de bureau	de 05 à 10 ans
Matériel informatique	de 02 à 05 ans
Mobilier	10 ans

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - STOCKS

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

1.4 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

SA GEFICAR

ANNEXE

Période du 01/04/2024 au 31/03/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

3 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE**PROVISIONS :**

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS :

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

CREDITS D'IMPOTS :

Au cours de l'exercice, les crédits d'impôts comptabilisés se sont élevés à 69 036 EUR et sont intégralement liés à une réduction d'impôt au titre du mécénat.

MARCOLLA & ASSOCIES
12 Rue Jouffroy d'Abbans
75017 PARIS

SA COGEPARC
12 Quai du Commerce
69336 LYON CEDEX 09

SA GEFICAR
Société Anonyme au capital de 2 640 000 €
Rue de la Reine Blanche
78700 CARRIERES SOUS POISSY

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Mars 2025

SA GEFICAR**SA GEFICAR****RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Mars 2025

À l'Assemblée Générale de la société GEFICAR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GEFICAR relatifs à l'exercice clos le 31 Mars 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Avril 2024 à la date d'émission de notre rapport.

SA GEFICAR

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'articles L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

SA GEFICAR

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

SA GEFICAR

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

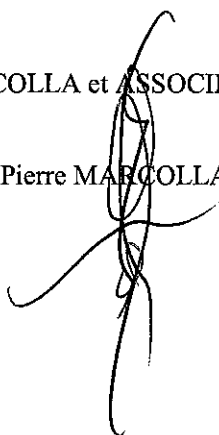
Fait à Paris et à Lyon

Le 12 Septembre 2025

Les Commissaires aux Comptes

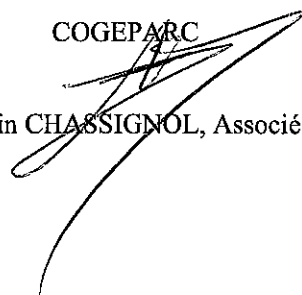
MARCOLLA et ASSOCIES

Jean-Pierre MARCOLLA



COGEPARC

Kévin CHASSIGNOL, Associé



Bilan et Resultat

SA GEFICAR

BILAN ACTIF

Période du 01/04/2024 au 31/03/2025

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/03/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/03/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	26 426	24 475	1 950	0,01	2 571	0,02
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions	8 000	6 135	1 865	0,01	2 665	0,02
Installations techniques, matériel & outillage industriels	396 821	346 973	49 848	0,31	71 359	0,46
Autres immobilisations corporelles	272 914	220 214	52 700	0,33	72 073	0,47
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	6 519 407		6 519 407	40,37	6 519 407	42,08
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	1 960 231		1 960 231	12,14	1 898 255	12,25
Prêts						
Autres immobilisations financières	17 905		17 905	0,11	17 905	0,12
TOTAL (I)	9 201 703	597 797	8 603 906	53,28	8 584 234	55,40
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements	15 037		15 037	0,09	15 541	0,10
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	2 640 163		2 640 163	16,35	2 606 670	16,62
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	560 888		560 888	3,47	617 599	3,99
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	143		143	0,00	460	0,00
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	9 602		9 602	0,06	68 542	0,44
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	111 818		111 818	0,69	115 764	0,75
. Autres	134 026		134 026	0,83	146 979	0,95
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	2 800 000		2 800 000	17,34	1 800 000	11,62
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	1 145 181		1 145 181	7,09	1 414 258	9,13
Charges constatées d'avance	128 076		128 076	0,79	123 698	0,80
TOTAL (II)	7 544 934		7 544 934	46,72	6 909 511	44,60
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	16 746 637	597 797	16 148 840	100,00	15 493 746	100,00

SA GEFICAR

BILAN PASSIF

Période du 01/04/2024 au 31/03/2025

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/03/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/03/2024 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 2 640 000)	2 640 000	2 640 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	18,35	17,04
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	264 000	264 000
Réserves statutaires ou contractuelles	1,83	1,70
Réserves réglementées	5 195 538	5 132 396
Autres réserves	32,17	33,13
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	1 158 201	1 063 142
	7,17	6,86
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	9 257 739	9 099 538
	57,33	58,73
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	78 012	78 012
Provisions pour charges	0,48	0,50
	64 960	44 785
	0,40	0,29
TOTAL (III)	142 972	122 797
	0,89	0,79
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		550
. Associés	1 482 659	988 576
	9,18	6,38
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 461 129	3 392 491
	21,43	21,30
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	910 376	881 950
. Organismes sociaux	5,64	5,69
. Etat, impôts sur les bénéfices	256 450	251 929
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1,59	1,63
. Etat, obligations cautionnées	19 277	40 574
. Autres impôts, taxes et assimilés	0,12	0,26
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	325 243	364 237
	2,01	2,35
Autres dettes	292 995	351 105
	1,81	2,27
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	6 748 129	6 271 411
	41,79	40,48
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif		
(V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	16 148 840	15 493 746
	100,00	100,00

SA GEFICAR

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/04/2024 au 31/03/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/03/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/03/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Ventes de marchandises	48 697 380		48 697 380	96,73	50 014 133	96,71	-1 316 753	-2,62		
Production vendue biens	26 225		26 225	0,05	16 597	0,03	9 628	58,01		
Production vendue services	1 620 195		1 620 195	3,22	1 687 192	3,26	-66 997	-3,96		
Chiffres d'Affaires Nets	50 343 800		50 343 800	100,00	51 717 921	100,00	-1 374 121	-2,65		
Production stockée										
Production immobilisée										
Subventions d'exploitation			14 840	0,03	7 333	0,01	7 507	102,37		
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			129 637	0,26	223 762	0,43	-94 125	-42,05		
Autres produits			196 761	0,39	198 258	0,38	-1 497	-0,75		
Total des produits d'exploitation (I)			50 685 038	100,68	52 147 274	100,83	-1 462 236	-2,79		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			39 971 749	79,40	41 214 751	79,69	-1 243 002	-3,01		
Variation de stock (marchandises)			-33 492	-0,06	366 124	0,71	-399 616	-109,14		
Achats de matières premières et autres approvisionnements			58 143	0,12	82 654	0,16	-24 511	-29,64		
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			13 456	0,03	9 523	0,02	3 933	41,30		
Autres achats et charges externes			3 982 519	7,91	3 854 923	7,45	127 596	3,31		
Impôts, taxes et versements assimilés			669 283	1,33	714 166	1,38	-44 883	-6,27		
Salaires et traitements			3 036 994	6,03	3 049 268	5,90	-12 274	-0,39		
Charges sociales			990 117	1,97	978 325	1,89	11 792	1,21		
Dotations aux amortissements sur immobilisations			46 897	0,09	56 293	0,11	-9 396	-16,68		
Dotations aux provisions sur immobilisations										
Dotations aux provisions sur actif circulant										
Dotations aux provisions pour risques et charges			20 175	0,04			20 175	N/S		
Autres charges			112 824	0,22	135 748	0,26	-22 924	-16,88		
Total des charges d'exploitation (II)			48 868 665	97,07	50 461 775	97,57	-1 593 110	-3,15		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			1 816 374	3,61	1 685 499	3,26	130 875	7,76		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			1 088	0,00	1 022	0,00	66	6,46		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)										
Produits financiers de participations					38	0,00	-38	-100,00		
Produits des autres valeurs mobilières et créances			99 303	0,20	46 090	0,09	53 213	115,45		
Autres intérêts et produits assimilés										
Reprises sur provisions et transferts de charges										
Différences positives de change										
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement										
Total des produits financiers (V)			99 303	0,20	46 128	0,09	53 175	115,28		
Dotations financières aux amortissements et provisions										
Intérêts et charges assimilées			3 803	0,01	10 760	0,02	-6 957	-64,65		
Différences négatives de change										
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements										
Total des charges financières (VI)			3 803	0,01	10 760	0,02	-6 957	-64,65		
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			95 499	0,19	35 367	0,07	60 132	170,02		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			1 912 961	3,80	1 721 889	3,33	191 072	11,10		

SA GEFICAR

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/04/2024 au 31/03/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/03/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/03/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3	0,00			3	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital			250	0,00	-250	-100,00
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	3	0,00	250	0,00	-247	-98,79
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)						
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	3	0,00	250	0,00	-247	-98,79
Participation des salariés (IX)	404 273	0,80	371 073	0,72	33 200	8,95
Impôts sur les bénéfices (X)	350 490	0,70	287 924	0,56	62 566	21,73
Total des Produits (I+III+V+VII)	50 785 432	100,88	52 194 674	100,92	-1 409 242	-2,69
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	49 627 231	98,58	51 131 533	98,87	-1 504 302	-2,93
RÉSULTAT NET	1 158 201	2,30	1 063 142	2,05	95 059	8,94
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2025 dont le total est de 16 148 839,97 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 1 158 201,21 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2024 au 31/03/2025.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/04/2023 au 31/03/2024.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires, ANC 2016-07 du 4/11/2016, ANC 2018-01 du 20/04/2018, ANC 2018-02 du 6 juillet 2018 et ANC 2018-07 du 10 décembre 2018, ANC 2020-02, ANC 2020-05 et ANC 2020-09 à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Concessions, logiciels et brevets	de 01 à 03 ans
Agencement des constructions	10 ans
Installations techniques	de 03 à 10 ans
Matériel et outillage industriels	de 03 à 12.5 ans
Agencements, aménagements, installations	de 01 à 10 ans
Matériel de transport	de 01 à 05 ans
Matériel de bureau	de 05 à 10 ans
Matériel informatique	de 02 à 05 ans
Mobilier	10 ans

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - STOCKS

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

1.4 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

SA GEFICAR**ANNEXE**

Période du 01/04/2024 au 31/03/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

3 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE**PROVISIONS :**

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS :

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

CREDITS D'IMPOTS :

Au cours de l'exercice, les crédits d'impôts comptabilisés se sont élevés à 69 036 EUR et sont intégralement liés à une réduction d'impôt au titre du mécénat.

4 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immob. au début d'exercice	Augmentations Réévaluat. en cours d'exercice	Augmentations Acquisit', créat' viremt pst à pst
Frais d'établissement, recherche, développement			
Autres immobilisations incorporelles	33 389		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Install. générales, agencements, constructions	8 000		
Install. techniques, matériel, outillages industriels	421 622		
Autres install., agencements, aménagements	185 880		
Matériel de transport	6 524		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	92 617		4 593
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	714 643		4 593
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	6 519 407		
Autres titres immobilisés	1 898 255		61 976
Prêts et autres immobilisations financières	17 905		
TOTAL	8 435 566		61 976
TOTAL GENERAL	9 183 598		66 569

	Diminutions Par virement de pst à pst	Diminutions Par cession ou mise HS	Valeur brute des immob. à fin d'exercice	Réév. légale Val origine à fin d'exercice
Frais d'établissement, recherche, développement				
Autres immobilisations incorporelles		6 963	26 426	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions			8 000	
Install. techniques, matériel, outillages industriels		24 801	396 821	
Autres install., agencements, aménagements		9 738	176 141	
Matériel de transport			6 524	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		6 961	90 248	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		41 500	677 735	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			6 519 407	
Autres titres immobilisés			1 960 231	
Prêts et autres immobilisations financières			17 905	
TOTAL			8 497 542	
TOTAL GENERAL		48 463	9 201 703	

5 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Elem. sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	30 818	621	6 963	24 475
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions	5 335	800		6 135
Install. techniques, matériel et outill. industriels	350 263	21 511	24 801	346 973
Installations, agencements divers	128 221	17 823	9 738	136 305
Matériel de transport	6 524			6 524
Matériel de bureau, informatique, mobilier	78 203	6 143	6 962	77 384
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	568 545	46 277	41 501	573 322
TOTAL GENERAL	599 364	46 898	48 464	597 797

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la prov. pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	621				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Install. gales, agencements, constructions	800				
Install. tech., matériel, outill. industriels	21 511				
Installations, agencements divers	17 823				
Matériel de transport					
Mat. de bureau, informatique, mobilier	6 143				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	46 277				
TOTAL GENERAL	46 898				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

6 - ETAT DES PROVISIONS

PROVISIONS	Début exercice	Augmentat. dotations	Diminutions reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse de prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges	78 012			78 012
Pour garanties données client				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions	44 785	20 175		64 960
TOTAL Provisions	122 797	20 175		142 972
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients				
Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations				
TOTAL GENERAL	122 797	20 175		142 972
Dont dotations et reprises:				
- d'exploitation		20 175		
- financières				
- exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

7 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	17 905		17 905
Clients douteux ou litigieux	4 083	4 083	
Autres créances clients	556 806	556 806	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	143	143	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices	9 602	9 602	
- T.V.A.	111 818	111 818	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	134 026	134 026	
Charges constatées d'avance	128 076	128 076	
TOTAL GENERAL	962 458	944 553	17 905
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières				
Fournisseurs et comptes rattachés	3 461 129	3 461 129		
Personnel et comptes rattachés	910 376	910 376		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	256 450	256 450		
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A.	19 277	19 277		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	325 243	325 243		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	1 482 659	1 482 659		
Autres dettes	292 995	292 995		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	6 748 129	6 748 129		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès associés	1 038 791			

8 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)**8.1 - PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR**

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	24 808
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	66 302
TOTAL	91 110

8.2 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	509
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	540 852
Dettes fiscales et sociales	1 117 701
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	1 659 063

8.3 - CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	128 076	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	128 076	

Commentaires:

8.4 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale
Actions /parts soc. composant le capital au début de l'exercice	165 000	16,00
Actions /parts soc. émises pendant l'exercice		
Actions /parts soc. remboursées pendant l'exercice		
Actions /parts soc. composant le capital en fin d'exercice	165 000	16,00

Commentaires:

AUTRES TABLEAUX (SUITE)

8.5 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	48 697 380
Ventes de produits finis	26 225
Prestations de services	1 124 808
Location véhicules	495 387
TOTAL	50 343 800

Répartition par marché géographique	Montant
France	50 343 800
Etranger	
TOTAL	50 343 800

9 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)**9.1 - ENGAGEMENTS FINANCIERS**

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Caution solidaire d'un centre LECLERC - contrats de prêts montant plafonné à 7% de l'encours	159 416
Caution solidaire de la filiale SODICA - CARRIERES - prêt	977 713
Engagement au titre des locations du parc de véhicules	158 810
Engagements au titre des indemnités de départ à la retraite	159 125
TOTAL	1 455 064
Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	977 713
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	
Engagements reçus	Montant
Avals, cautions et garanties	
Autres engagements reçus :	
TOTAL	
Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	

AUTRES TABLEAUX (SUITE)

9.2 - ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS

Accroissements de la dette future d'impôts	Montant
ACCROISSEMENTS	
Provisions règlementées :	
Autres :	
Plus value d'échange différé	125 438
TOTAL	125 438

Allègements de la dette future d'impôts	Montant
ALLEGEMENTS	
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation :	295 747
Autres :	
TOTAL	295 747

Nature des différences temporaires	Montant
Amortissements réputés différés	
Déficits reportables	
Moins-values à long-terme	

Commentaires:

AUTRES TABLEAUX (SUITE)

9.3 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	25 020
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
- TOTAL	25 020

Commentaires:

9.4 - EFFECTIF MOYEN

	Personnel salarié	Personnel mis à dispo de l'ets.
Cadres	8	
Agents de maîtrise et techniciens	10	
Employés	94	
Ouvriers		
TOTAL	111	

Commentaires:

9.5 - ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES

Engagements	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			159 125
Compléments de retraite pour personnel en activité			
Compléments de retraite et indemnités assimilées pour personnel à la retraite			
Indemnités de départ à la retraite et autres indemnités pour personnel en activité			
TOTAL			159 125

Commentaires:

PROVISIONS POUR INDEMNITES DE FIN DE CARRIERES :

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrières ne sont pas comptabilisés. A la clôture de l'exercice, le calcul aboutit à un engagement de 159 125 EUR compte tenu des hypothèses suivantes :

- Age légal de départ : 64 ans
- Taux de rotation : faible pour les cadres et fort pour les non cadres
- Taux de charges sociales : 30%
- Taux d'actualisation : 3,72%
- Taux d'augmentation des salaires : 3%
- Table de mortalité : INSEE 2018-2020 - données def

SA GEFICAR**ANNEXE**

Période du 01/04/2024 au 31/03/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

AUTRES TABLEAUX (SUITE)

SA GEFICAR

ANNEXE

Période du 01/04/2024 au 31/03/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

10 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

<u>Filiales et Participations</u>	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & particip.										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
SA SODICA-CARRIERES	7 200 000	9 251 332	99,98	6 519 407	6 519 407		977 713	40 450 169	2 100 050	
- Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & particip.										
- Filiales non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										
- Participations non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Observations complémentaires